



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

---

**Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement*  
*2022-550 – Relatif à la démolition d'immeubles***

---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 6 mars 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2022-550 – Relatif à la démolition d'immeubles.

Ce règlement vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 24 avril 2023.

  
\_\_\_\_\_  
**MARC MARIN**  
Directeur général et greffier trésorier